

Politique relative au stage en cours d'emploi¹

Définition

Peut être considérée comme réalisant un stage en cours d'emploi la personne qui assume une tâche d'enseignement dans un établissement scolaire reconnu par le MEES.

Conditions

- Avoir un contrat d'enseignement avec une tâche d'au moins 50% en musique pour toute la durée du stage ;
- Avoir un répondant² (un enseignant de musique, un enseignant de l'école ou un membre de la direction de l'école) ;
- Assister aux séminaires de stage ;
- Réaliser les travaux et les activités prévues dans le cadre du stage ;
- Obtenir l'autorisation de la direction de programme.

Dépôt de la demande

Pour faire la demande, remplir le formulaire *Demande de stage en cours d'emploi* et l'envoyer, par courriel, à la coordonnatrice des stages selon le calendrier suivant :

- au cours des six premières semaines de la session d'hiver pour un stage à l'automne ;
- ou
- au cours des six premières semaines de la session d'automne pour un stage à l'hiver.

Traitement de la demande

Le directeur du programme étudie la demande, rencontre au besoin l'étudiant et rend sa décision en concertation avec la coordonnatrice des stages. La décision finale est transmise à l'étudiant, par écrit, par le directeur du programme.

Contexte

La prise en charge est complète dès le premier jour. Le stagiaire ne peut pas être accompagné dans toutes ses préparations, il doit donc **faire preuve de beaucoup d'autonomie**.

¹ Ce document est une adaptation de la *Politique de stage en cours d'emploi* de la FSE (août 2016)

² Si le répondant n'a pas d'expérience en enseignement de la musique en milieu scolaire, le stagiaire doit se trouver un mentor qui pourra le guider et le conseiller. Ce mentorat sera fait sur une base volontaire et bénévole.

Modalités d'encadrement

Un superviseur de la Faculté de musique de l'Université Laval et un répondant³ sur les lieux du stage (approuvé par la direction de l'école) assureront la supervision du stagiaire. Il y aura au minimum trois rencontres avec le superviseur. Ces dernières se tiendront à l'école où se déroule le stage ou par classe virtuelle. Le stagiaire doit rencontrer son répondant hebdomadairement afin de l'informer de son cheminement et recevoir ses commentaires.

Calendrier des rencontres avec le superviseur

Début du stage	<p>Le stagiaire présente :</p> <ul style="list-style-type: none">• son projet d'apprentissage ;• sa planification globale pour le stage ;• ses premières planifications. <p><i>Rencontre formative</i></p>
Mi-stage	<p>Observation en classe</p> <p>Le stagiaire présente :</p> <ul style="list-style-type: none">• son autoévaluation mi-stage ;• son cartable de stage ;• ses planifications (annotées) ;• tout autre document pertinent (grilles d'évaluation, suivi des élèves ayant des besoins particuliers, etc.) ; <p><i>Évaluation formative (Grille d'évaluation du stage)</i></p>
Fin du stage	<p>Observation en classe</p> <p>Le stagiaire présente :</p> <ul style="list-style-type: none">• ses documents de stage (cartable, planifications, etc.) ;• tout autre document pertinent (grilles d'évaluation, suivi des élèves ayant des besoins particuliers, etc.). <p><i>Évaluation sommative (Grille d'évaluation du stage)</i></p>
<i>Des rencontres supplémentaires peuvent être planifiées le cas échéant.</i>	

³ Si le répondant n'a pas d'expérience en enseignement de la musique en milieu scolaire, le stagiaire doit se trouver un mentor qui pourra le guider et le conseiller. Ce mentorat sera fait sur une base volontaire et bénévole.